

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

## ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	1 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

## LA JOURNÉE

Il est probable que la cour de cassation statuera avant le 11 mars sur le pourvoi des témoins du lieutenant-colonel Picquart, MM. Ranc et Gast, se sont présentés devant le juge Naquet, qui a posé certaines conditions préalables.

Aujourd'hui s'est continué devant les assises de la Seine le procès du juif Naquet.

Le juif Naquet a été acquitté et la partie civile condamnée aux dépens.

La Chambre a continué hier la discussion du projet de loi concernant les prières à accorder à la flâture et à la sériciculture.

Le Sénat a abordé en première délibération le projet concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans le travail.

La loge la « Clémentine-Amitié » vient d'adresser aux loges de France et aux députés une protestation contre la fête de Jeanne d'Arc « fête de réaction cléricale, fête de guerre civile. »

Aujourd'hui s'est ouvert la 29<sup>e</sup> session de la Société des Agriculteurs de France sous la présidence de M. de Vogüé. Le congrès s'est constitué en 12 sections.

M. Mélina a prononcé au banquet de l'Association de l'industrie et de l'agriculture française un remarquable discours où il préconise l'apaisement politique et la poursuite des réformes économiques et sociales que demande le pays.

## FÉMINISME

Il est très facile de se moquer des revendications des femmes, de les déclarer ridicules et de conclure que le métier de cuisinière est le seul qui leur convienne.

Ce n'est pas sérieux.

Il vaudrait mieux reconnaître que le féminisme est un mouvement qui est excellent en bien des points ; qu'il est en partie un retour aux vrais principes du droit des chrétiennes.

Les législateurs de notre époque semblent, en France, avoir fait une innovation véritablement révolutionnaire en reconnaissant à la femme le droit d'être témoin dans les actes de l'état civil. C'est simplement un retour au bon sens chrétien sanctionné par le concile de Trente. Il fallait être romanesques comme l'étaient les jurisconsultes du code civil, pour oublier qu'une femme peut aussi bien qu'un homme remarquer ce qui se dit devant elle et en témoigner au besoin avec tout autant de garantie.

C'est d'ailleurs le droit romain seul, avec son idée païenne sur l'incapacité des femmes, qui a fait perdre aux françaises, il y a quelques siècles, les droits publics et politiques, dont elles jouissaient assez largement déjà au temps de Saint-Louis.

Au temps de Saint-Louis, une femme siégeait comme pair de France à la cour féodale du roi et sa voix valait celle des hommes, ses pairs, pour la délibération et pour le jugement.

Pour mesurer le mouvement de révolte qui s'est produit depuis cette époque, figurez-vous le concert de plaisanteries grotesques qui accueillerait la candidature d'une descendante de cette Française d'alors au Sénat, qui cependant délibère et juge transformé en haute cour de justice.

C'est qu'il est venu des esprits étroits après le règne de Saint-Louis, des hommes qui ont ri et se sont moqués de cette trop grande égalité des femmes et des hommes, conséquence naturelle de l'évolution du droit chrétien.

Pensez donc ! Chez les romains, les femmes n'entraient pas au Sénat et le droit féodal chrétien permettait aux femmes d'entrer au Parlement du tout !

Chez les romains, les hommes seuls votaient et dans bien des pays de France, on voyait des femmes voter dans les élections communales, tout comme les bourgeois du sexe masculin !

Et les grands savants qui avaient beaucoup lu les livres des romains et qui avaient eu la faiblesse impardonnable chez des chrétiens, de croire à trouver la raison écrite, les grands savants d'alors se moquaient de la société civilisée au milieu de laquelle ils vivaient parce qu'elle avait rejeté les idées étroites des païens qu'ils admiraient.

Et ils ont réussi à arrêter et à faire reculer l'évolution du droit chrétien si favorable alors aux droits de la femme.

## DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :  
Avec détails et photos.

A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LYON, Rue de la Charité, 46 - RÉDACTION &amp; ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

contre les insulteurs de l'armée, elle doit être énergiquement soutenue par tous les bons Français.

Pour notre part, nous déclarons dès maintenant nous y rallier et nous engageons tous nos amis à soutenir cette candidature.

La patrie avant tout !

## LE PROCÈS NAQUET

Paris. — L'audience est ouverte à midi.

Le président donne lecture de la déposition du comte Dillon, actuellement en Italie, dont il résulte que Naquet, vice-président du comité boulanger, eut à sa disposition des sommes pouvant s'élever à 350.000 francs.

Ces sommes provenaient de la caisse boulanger.

M. Laguerre, ancien député témoigne que M. Naquet fut trésorier de sommes importantes dont il avait le libre maniement.

M. Marius Fontanes s'explique au sujet du pourvoi signé Mercé, par Arton.

On remarque dans la salle la présence d'Arton et de sa fille. Deux gardes républicains le surveillent.

L'expert Flory fait ensuite un rapport oral sur les recherches qu'il fit touchant l'emploi des fonds du Panama.

Les avocats de la partie civile ont la parole.

M. Belzons au nom de M. Lemarquis, liquidateur de la Compagnie de Panama plaide le premier.

« Nous sommes convaincus, dit-il, que les sommes attribuées par Arton à Naquet ont été touchées par lui. C'est certain que l'avocat qui l'avait donné pour achever l'œuvre grandiose de la jonction des deux océans. Il était détourné de sa véritable destination. Nous sommes ici pour obtenir la restitution de Naquet dont le départ précipité pour Londres était un aveu de sa culpabilité.

M. Ménard, au nom d'un groupe d'obligataires adjure le jury de se montrer sévère et de ne pas se laisser influencer par le verdict rendu précédemment.

L'avocat général Van Cassel prononce son réquisitoire, le ministère public affirme sa conviction absolue dans la culpabilité de M. Naquet, mais il laisse au jury le soin d'apprécier les faits reprochés à l'accusé.

L'audience est suspendue à trois heures.

A la reprise d'audience, M. Coulon, défenseur de M. Naquet, demande acte à la cour que le chef du jury communiquera avec l'avocat de la partie civile pendant la suspension d'audience.

Le président. — Le fait s'étant passé hors de l'audience la cour n'a pas à en donner acte.

M. Coulon réplique qu'il déposera des conclusions ; il présente ensuite la défense de M. Naquet dont il réclame l'accusation.

M. Coulon s'étend très longuement sur les péripéties de l'affaire du Panama.

Comme le président lui demande s'il compte plaider longtemps, M. Coulon répond : « J'ai l'honneur d'un homme à défendre, je dois y employer toutes mes forces. Je devrai refaire toute l'histoire du Panama.

La plaidoirie de M. Coulon ne dure pas moins de 3 heures. Le défenseur de Naquet conclut à un acquittement.

Le père d'Elvorse se met alors à pleurer comme une Wallache, et se tourne vers le jury, des sanglots dans la voix, déclare : « Arrivé au déclin de ma vie, je n'ai plus qu'un souci, celui de mon honneur. Je le remets entre vos mains. »

(C'est pour mieux défendre cet honneur sans doute, qu'il était allé prendre l'air de Londres.)

Après trois quarts d'heure de délibération, le jury revient avec un verdict négatif.

La Cour, statuant sur l'action de la partie civile, la condamne aux dépens.

C'est le triomphe de la collique.

## JEANNE D'ARC ET LES FRANÇS-MACONS

Paris. — La loge de la Clémentine Amitié vient d'adresser à tous les « frères maçons » et « en particulier de bœufs de la Chambre des députés » une circulaire qui dénote un rare esprit de tolérance et de libéralisme.

Elle a découvert que la fête nationale que l'on propose d'organiser en l'honneur de Jeanne d'Arc serait « la fête de la réaction cléricale » et « une fête de guerre civile ».

Nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux ce chef-d'œuvre d'extravagance bouffonne. On pourra croire, à première vue, qu'il a été rédigé par M. Honnais, le héros de Flaubert, ou par M. Cardinal, le héros de M. Ludovic Halévy. Mais on se tromperait.

La circulaire en question est due à la plume de M. Edgar Montell, à vénérable de la Clémentine Amitié que M. Léon Bourgeois avait naguère appelé à la direction du contrôle des services de la sûreté générale, une fonction nouvelle qui, depuis, a été supprimée.

M. Edgar Montell, rendu à la vie privée se borne maintenant à « surveiller » le cléricalisme avec une tâche et un bon goût dont on appréciera la saveur dans le document que voici.

A. RANC. Edmond GAST.

## UNE ÉNERGIQUE PROTESTATION

On nous communique deux lettres adressées par M. Delpit, ancien lieutenant-colonel Henry pour déclarer la révolution française à la Chambre des députés à une circulaire qui dénote un rare esprit de tolérance et de libéralisme.

Elle a découvert que la fête nationale que l'on propose d'organiser en l'honneur de Jeanne d'Arc serait « la fête de la réaction cléricale » et « une fête de guerre civile ».

Nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux ce chef-d'œuvre d'extravagance bouffonne. On pourra croire, à première vue, qu'il a été rédigé par M. Honnais, le héros de Flaubert, ou par M. Cardinal, le héros de M. Ludovic Halévy. Mais on se tromperait.

La circulaire en question est due à la plume de M. Edgar Montell, à vénérable de la Clémentine Amitié que M. Léon Bourgeois avait naguère appelé à la direction du contrôle des services de la sûreté générale, une fonction nouvelle qui, depuis, a été supprimée.

M. Edgar Montell, rendu à la vie privée se borne maintenant à « surveiller » le cléricalisme avec une tâche et un bon goût dont on appréciera la saveur dans le document que voici.

A. RANC. Edmond GAST.

## L'ANNIVERSAIRE PAPAL

Rome. — Ce matin le Pape a assisté à la messe solennelle à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, dans la chapelle Sixtine.

Les cardinaux, les évêques, les prélates, le corps diplomatique, de nombreux étrangers étaient présents. Après la messe Léon XIII a entonné le Te Deum.

A l'aller comme au retour, le Pape, porté sur sa séde à travers la salle ducale et la salle royale. Une foule considérable parmi laquelle des pèlerins allemands, suisses et mexicains, l'a acclamé.

La santé de Léon XIII est excellente.

A propos de l'anniversaire. Cornély,

R. DELPIT.

BRAVO ! ajoute le Nouvelliste de Bordeaux ; ce cri bien français d'indignation et de protestation aura de l'écho dans le cœur de tous les braves gens de la Dordogne.

Après ce qu'a fait M. de La Batut, il n'est pas possible qu'un ancien officier qui a toujours été fier de l'honneur d'aujourd'hui de la France devrait passer devant tout de ne pas combattre le député de Bergame.

Vous avez essayé, monsieur le préfet, de me persuader de ne pas faire d'opposition à la candidature de M. de La Batut. Tant qu'il n'a été question que de ma personnalité, je me suis effacé ; mais du moment que M. de La Batut fait cause commune avec les insulteurs de l'armée, me faire serait une lâcheté !

Recevez, etc.

R. DELPIT.

Nous voyons qu'il est de nouveau question d'instituer une fête de Jeanne d'Arc.

Nous n'avons pas à discuter l'histoire ni la légende de cette héroïne ; nous trouvons simplement qu'il est difficile de lui faire inscrire l'idée de la patrie française, puisqu'il a vécu à une époque où la patrie n'existait pas.

C'est que l'idée de patrie, c'est que la patrie dans son unité et dans son indissolubilité,

date de la Révolution française, c'est qu'il faut s'adresser à la Révolution française si on veut fêter la patrie, et que ceux-là seuls l'ont connue qui montèrent à l'autel de la patrie pour en descendre avec le drapeau tricolore et porter au monde la liberté dans ses plis.

La Chambre des députés, si elle est républicaine et patriote, institue la fête commémorative des volontaires de 92, mais qu'elle ne tombe pas dans le piège grossier, ouvert sous ses sièges par les jésuites, d'instaurer la fête de la monarchie avec Jeanne d'Arc bénie canonisée par l'Eglise.

Ouvrez les yeux, TT. CC. FF. à ceux qui ne veulent pas voir.

La Chambre est aujourd'hui saisie d'un rapport sentimental, appuyé sur des pétitions de femmes colportées par les curés dans les villages.

Le projet de loi, pour une fête de Jeanne d'Arc, porte de nombreux signatures de membres du Parlement, aveugles ou complices de la réaction cléricale. Les aveugles, adressez-vous à eux, TT. CC. FF. et relevez leur paupière ; les complices... les conniventes du pape et des jésuites... c'est nous qui connaissons les complices ; mais nous vous supplions TT. CC. FF. à répandre dans le pays ces complicités, d'empêcher l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc.

Déjà à plusieurs reprises, la Clémentine Amitié s'est élevée énergiquement contre cette fête.

C'est la fête de la Réaction cléricale, c'est une fête de guerre civile.

Ne trouvez-vous pas que la haine des citoyens les uns contre les autres soit assez attisée ? Que le pape, les évêques, les jésuites n'agissent pas suffisamment pour ruiner la France, l'abaisser, faire naître bientôt l'ennemi ?

La Chambre a été saisie d'un rapport de femmes colportées par les curés dans les villages.

Le projet de loi, pour une fête de Jeanne d'Arc, porte de nombreux signatures de membres du Parlement, aveugles ou complices de la réaction cléricale. Les aveugles, adressez-vous à eux, TT. CC. FF. et relevez leur paupière ; les complices... les conniventes du pape et des jésuites... c'est nous qui connaissons les complices ; mais nous vous supplions TT. CC. FF. à répandre dans le pays ces complicités, d'empêcher l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc.

Ouvrez les yeux, TT. CC. FF. à ceux qui ne veulent pas voir.

La Chambre est aujourd'hui saisie d'un rapport sentimental, appuyé sur des pétitions de femmes colportées par les curés dans les villages.

Le projet de loi, pour une fête de Jeanne d'Arc, porte de nombreux signatures de membres du Parlement, aveugles ou

tre de commerce des éléments de contrôle suffisants et en cas de délit les tribunaux poursuivront conformément aux lois.

L'amendement Philippon est rejeté à mains levées.

L'amendement Jaurès est rejeté par 382 voix contre 154.

Les trois premiers paragraphes de l'art. 4 sont adoptés.

M. Jaurès propose d'ajouter à la commission de contrôle les représentants des ouvriers et ouvrières.

L'amendement Jaurès est repoussé par 354 voix contre 147.

Le dernier paragraphe de l'article 4 est adopté.

M. Maurice Faure développe un amendement tendant à ajouter 60 heures par semaine. Cette disposition ne vise en aucune façon la question des salaires. Elle n'indique pas un taux quotidien, mais simplement la durée hebdomadaire du travail. Il est d'usage dans les filatures, de laisser, le samedi soir, les ouvrières libres de meilleure heure. L'amendement leur assurerait la garantie de ce traitement d'humanité. (Très bien, très bien !)

M. Noël. — Les ouvrières des filatures ne sont pas à même de juger de l'ensemble du travail de ces filatures.

M. Jaurès. — Cette théorie consiste à frapper la classe ouvrière d'une incapacité économique. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Faberot. — La Chambre n'a rien voulu faire pour la classe ouvrière, c'est le mépris jeté sur les travailleurs ; l'ouvrière qui gagne trente sous par jour peut-elle conserver les charmes de son sexe ? (Hilarité prolongée.)

On vote des primes pour ceux qui ont le gousset garni, je voterai contre cette loi ; vous repousserez le contrôle des travailleurs, mais malgré vous les travailleurs vous contrôleront. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Meline. — L'amendement Faure n'est que la reproduction sous une autre forme de l'amendement Jaurès repoussé par la Chambre. La Chambre ne peut pas oublier que les primes ne sont en réalité que les représentations des droits de douane qu'on n'a pas jugé à propos d'accorder à certaines industries. Ces droits ne doivent pas dépendre de la réglementation des heures de travail, les heures de travail qu'on prend comme base ne représentent jamais qu'une moyenne, la différence dans les heures de travail n'est pas si arbitraire qu'on le croit, elle est commandée par les circonstances.

Il y a dans certaines filatures des chômage nombreux, si on a la prétention de réglementer les heures de travail la mesure retombera sur les ouvrières auxquelles les patrons ne pourront plus accorder les congés qu'ils demanderont. (Très bien ! Très bien !)

L'industrie de la soie est une grande industrie d'exportation ; il faut donc se préoccuper du prix de revient au point de vue des marchés étrangers, ce n'est pas par les petits cotés qu'on peut traiter une question comme celle des heures de travail, on ne doit l'aborder que d'une façon générale. (Très bien ! Très bien !)

C'est dans l'intérêt des ouvrières que l'orateur demande à la Chambre de repousser l'amendement. (Très bien ! Très bien !)

M. Philippon. — Il y a une grande commission nommée par la Chambre qui a conclu en faveur de la réduction des heures de travail pour les femmes on se trouve ici en face d'une industrie qui a fait un contrat avec l'Etat on a calculé la prime en se basant sur la journée de travail de 10 heures, par conséquent on ne porte aucun dommage aux filateurs en leur demandant de se maintenir dans les limites du contrat.

M. Maurice Faure. — L'argumentation de M. Meline pour faire repousser l'amendement peut être invoquée comme une argumentation contre le principe lui-même de la limitation des heures de travail qui a été accepté par la Chambre.

On sait quelle est la vie malheureuse des ouvrières dont il s'agit. L'amendement est conforme à toutes les traditions de la Chambre en pareille matière. Si on le repoussait on inciterait les filateurs à faire travailler leurs ouvrières plus de 10 heures par jour. (Très bien.)

L'amendement Faure est adopté après pointage de 250 voix contre 242.

M. Ducos. — Je demande que dans le règlement d'administration publique, on mette un article analogue à celui qui se trouve dans le décret du 4 avril 1892, à savoir que les bassines en état de filer plus de trois bouts, reconnues comme telles, conservent le droit à la prime alors même qu'elles ne fileraient qu'à deux bouts de titre ferme.

Le commissaire du gouvernement accepte.

L'article 5 est adopté.

L'article 6 nouveau est ainsi conçu : « Si la moyenne des dépenses des cinq premières années dépasse pour les primes à la sériciculture la somme de 6 millions pour les primes à la filature 4 millions, les tarifs inscrits aux articles 1 et 2 seront susceptibles, au cours de la sixième année, d'être réduits pour les quatre dernières années en vertu d'une loi. »

M. Rajon. — Je tiens à affirmer à nou-

veau la solidarité des sériciculateurs et des filateurs. Je demande qu'on accorde pour les primes la durée de dix ans sans aucune restriction. La fixité du régime des primes constitue le principal avantage du régime à établir. Je demande comme conclusion la suppression de l'article 6. (Applaudissements.)

L'article 6 est adopté ainsi que l'article 7 et la disposition additionnelle.

M. Ducos et plusieurs de ses collègues proposent la disposition suivante :

« Sont inscrits au tableau joint à la loi du 11 janvier 1892 sur la surface applicable aux produits d'origine extra-européenne importés d'un pays d'Europe, les produits suivants : cocons secs, les 100 kil. 15 fr. ; déchets de soie teints ou non 11 fr. sole grise 70 fr. bourse de soie en masse 7 fr. bourse de soie peignée 20 fr. »

M. Chandege, commissaire du gouvernement. — Cette disposition n'est pas à sa place dans cette loi. Je prie l'honorable M. Ducos de la retirer et de la transformer en proposition spéciale, que le gouvernement examinera.

M. Ducos retire sa disposition additionnelle.

La Chambre adopte le chapitre 9 bis du budget de l'agriculture et le chapitre 45 du budget de commerce qui ont trait aux primes à la sériciculture et à la filature.

L'ensemble du projet est voté par 348 voix contre 79.

### Le Budget des Recettes

On passe à la discussion du budget des recettes.

Plusieurs orateurs inscrits sont absents.

(Cris : à demain.)

M. Kranz. — Des rapports supplémentaires ont été déposés hier et la Chambre doit se hâter pour ne pas se présenter devant les électeurs sans avoir voté le budget.

M. Pourquery. — Je proteste contre la discussion ainsi imposée à la hâte. (Applaudissements à gauche.)

Si le budget n'est pas encore voté la responsabilité retombe sur le ministre des finances au moins autant que sur la Chambre. (Applaudissements à gauche.)

Le déficit de 65 millions était connu depuis longtemps et le gouvernement n'a trouvé de solution qu'avant-hier. Si vous aviez un peu d'énergie vous viendriez l'avouer. (Rires.)

Le rapport supplémentaire a 200 pages. Il faut le temps de l'étudier. (Interruptions.)

Ça vous étonne qu'on étudie quelque chose ? (Rires.)

Nous demandons le renvoi de la discussion générale à demain. (Mouvements divers.)

M. Cochery. — M. Pourquery renverse les rôles. Le budget présenté était en équilibre. Ceux qui ont remporté l'équilibre auraient dû nous offrir de nouvelles recettes.

M. Dujardin-Beaumetz. — Nous vous avons offerts, vous les avez refusées. (Mouvements divers.)

M. Cochery. — J'affirme que le gouvernement a fait son devoir.

M. Brissot fait observer que de nouveaux orateurs se sont fait inscrire. On pourrait renvoyer à demain. (Oui, oui !)

Le renvoi à demain est décidé.

La séance est levée à 5 h. 40.

Séance demain à deux heures.

### LE SENAT

Séance du 3 mars. — Présidence de M. Loubry

La séance est ouverte à 3 h. 15.

M. Joseph Fabre dépose et lit un rapport concluant à l'adoption du projet de résolution relatif aux tombeaux de Voltaire et de Rousseau.

### Les accidents de travail

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet concernant les responsabilités des accidents dont les ouvrières sont victimes dans le travail.

M. Thévenet, rapporteur, expose l'économie du procès.

M. Lecour de Grandmaison. — Le projet de la commission ne s'inspire pas d'une idée de solidarité ; c'est une loi faite contre les patrons. Je voterai cependant le projet, mais j'espère que l'initiative des patrons créera des caisses mutuelles. (Applaudissements.)

M. Darbot. — Je souhaite de tout cœur de voir échouer le projet parce qu'il repose sur une injustice suprême, l'exclusion des ouvrières agricoles.

La discussion générale est close. L'article 1 est adopté.

Après une longue discussion entre MM. Félix Martin et Prévost, l'article 2 est également adopté. La suite de la discussion est renvoyée à demain à 6 h. 05.

### DANS LES COULOIRS

La première partie de la journée au Sénat a été assez calme ; on sait qu'il n'y aura pas au moins aujourd'hui d'incident de séance au sujet de la lettre du capitaine Begouen ; mais

res de Villebois, et ces ouvriers illégitimes qui travaillent à quelques mètres de distance, et dont rien ne vient justifier les petites dimensions.

Décidément Ingres avait bien raison de dire : « Le dessin est la probité de l'art » — c'est la condition indispensable pour la création d'une belle œuvre : montrer de brillantes qualités sans les appuyer sur le dessin, c'est vouloir bâtrir sans fondations.

Au contraire, le talent de M. Henri Bouvet paraît avoir des bases solides. Bien qu'il ne classe pas lui-même son tableau, je crois devoir, à raison de sa conception et de son exécution, le ranger parmi les œuvres décoratives.

C'est le Soir un soir bleu et violet, avec un dernier rayon jaune qui vient jouer sur les ondulations de l'eau agitée par des baigneuses.

Elles sont trois, l'une est debout sur le bord de l'eau, le corps graduellement tenu par le geste lents des mains qui portent les lourds cheveux roux ; l'autre, vue de dos, est assise, et la troisième, dans l'eau jusqu'à mi-corps, produit des ondes auxquelles s'accroche la lumière, et dont les cercles concentriques réunissent de fort ingénue manièrées les trois personnes du tableau.

Le dessin est ferme et savant, le modèle exact sans inutiles saillies, sans aucune recherche du grossier trompe-l'œil, et les trois femmes éclairées d'un côté par les rayons dorés du soleil couchant, de l'autre par la lumière de la lune, sont bien dans l'air.

L'œuvre de M. Bouvet est en somme bien conçue, peinte avec habileté et simplicité, et dans une note très personnelle.

With the Piqueur moyen-âge de Bauer, agréable à voir, bien qu'un peu « déjà vu » dans son costume de l'artillerie et jaune et son paysage de tapisserie, et dessiné avec

peu à peu cependant les couloirs du palais du Luxembourg s'animent, on apprend que différents groupes du Sénat sont convogués précisément en vue d'arrêter la conduite à tenir en présence de cette nouvelle affaire.

L'attitude du général Billot est assez vivement critiquée par quelques-uns qui font ressortir le danger qu'il y aurait pour une démocratie, surtout pour la démocratie volontaire, de laisser la guerre laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, si un ministre de la guerre, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.

Les membres de la gauche démontrent que les membres de la commission de la guerre, laissée s'implanter dans l'armée de la guerre, seraient responsables, pour l'avenir, de la guerre.

Le général Billot, déclaré à la fin de l'Assemblée, avait donné la mission de se réunir avec les autres groupes de la guerre.



## Fonctionnaires et Boyards

Par le Prince J. LUBOMIRSKI

As-tu parlé au chef Khalka? Lui as-tu demandé libre passage pour nous? Lui as-tu dit que nous lui payerons un droit de quatre mille peaux de renards et dix mille zibelines? J'ai presque le double dans mon magasin de la gorge.

Je n'ai pas encore traversé la Mer salante... Quand je t'aurai conduit à la gorge, j'irai chez les Khalkas, et je te promets, de réussir. Mais, à propos de pelletteries, sais-tu qu'il y a un magasin entier non loin d'ici?

Je le connais, c'est le magasin d'un village de colons... Ces pelletteries appartiennent à des frères malheureux; y toucher, même pour le bien de notre cause, serait un crime! J'espére un jour me mettre en relations avec quelques-uns de ces colons, et obtenir d'eux leur compte pour notre association. J'ai envoyé déjà des émissaires.

Tjenar-Kous échaucha un sourire :

— Je ne comprends pas vos scrupules, dit-il, à vous autres. Le bien d'un ami pour nous aussi est chose sacrée; mais quand il s'agit d'un inconnu, d'ailleurs nous nous laisserons devancer... Des Toungouses d'un village voisin connaissent ces fourrures et veulent s'en emparer. Ils ont déjà pu voler quelques pelletteries, et ce soir même j'ai vu des traces de pieds humains dans la neige.

— Je ne veux pas tremper dans cette affaire.

Le Toungouse baissa les épaules. Les chiens étaient attelés. Soudain le nomade fit un signe à son compagnon pour lui enjoindre de faire silence, et se précipita à terre en appliquant son oreille contre la neige.

— Une voiture de poste!... J'entends le son des clochettes!... Fuyons! dit-il en se relevant.

— De quel côté vient-elle? demanda le Russe.

— Du côté du lac.

— Oh! oh! il nous faudra alors la croiser, côte que côte, je veux être rendu cette nuit à la Gorge-du-Schaman!... Lance tes chiens à toute vitesse. Nous passerons comme des ombres; jamais les chevaux de poste ne pourront nous rejoindre.

Tjenar-Kous siffla; les cinq chiens partirent comme un trait. Leurs pieds petits et agiles n'entamaient presque pas la neige dure par la gelée de la nuit; derrière eux, le traîneau volait en bonds inégaux.

La narta semblait un animal étrange et inconnu glissant sur la savane avec une vitesse extravagante, un de ces esprits, gnomes du pôle, révérés par les Toungouses et les Bouriates.

Les deux chasseurs, capuchon et bonnet rabattus sur leurs fronts, un masque de fourrure collé contre le visage, n'échangeaient pas une parole.

Le son des clochettes se rapprochait rapidement. Bientôt, l'œil de lynx de Tjenar-Kous distinguait à l'horizon un « vozo » attelé de quatre chevaux qui avançaient lentement; à tout moment les chevaux enfonçaient jusqu'au ventre dans la neige et soufflaient péniblement à chaque pas qu'ils faisaient. Le Toungouse toucha du doigt son compagnon en lui désignant la voiture.

En avant, dit le Russe. Ils sont également, nous passerons comme une flèche à côté d'eux; voudrions-nous nous poursuivre, ils ne le pourraient pas.

Tjenar-Kous fit claquer sa lame contre son palais; les chiens augmentèrent encore la vitesse de leur allure.

Les étoiles dans la nuit répandaient cette clarté douce qui donne aux objets une apparence vague. Il faisait relativement clair, et tout ce qui tranchait sur le blanc de la neige était visible à une certaine distance.

Quand la narta fut à cent pas de la voiture, elle fut aperçue par le postillon.

— Hé! cria celui-ci, arrêtez.

Les chasseurs ne voulurent pas entendre l'appel du postillon. Ils continuèrent leur chemin.

Une des glaces de la voiture s'abaisse, et la tête de Tatiana apparut un instant. Les chasseurs n'étaient plus qu'à quelques pas.

— Pour l'amour de Dieu, mes amis, dit la comtesse, nous sommes égarés. Sauvez-nous!

Aux accents de cette voix, l'homme à la haute stature sembla frissonner, et dit à son compagnon :

— Ce n'est qu'une femme, arrête-toi un instant et indique-lui son chemin d'une de tes flèches. Je ne veux pas parler, car je parle russe, on pourra me reconnaître.

Cependant derrière Tatiana apparut la tête de Palkine :

— Voulez-vous arrêter, coquins que vous êtes! Je suis le chef des gendarmes, et je vous l'ordonne, cria le colonel.

La narta avait déjà dépassé la voiture; le postillon disait au gendarme :

— Ce sont des naturels du pays, Votre Haute Noblesse: ils ne comprennent pas le russe.

Soudain la narta s'arrêta. L'indigène se dressa debout, banda son arc et tira une flèche par-dessus la tête des chevaux, dans la direction de la forêt; puis il siffla les chiens, et le traîneau disparut dans l'immensité blanche de la steppe.

— Canailles! gronda Palkine, ça vous tire des flèches!... Brigands!

— Que Votre Haute Noblesse daigne les excuser, dit le postillon; c'est leur façon d'indiquer le chemin: une habitation doit

## LA FRANCE LIBRE

se trouver du côté où il a tiré cette flèche.

C'est bien! Fouette tes chevaux.

La voiture s'ébranla. Depuis une heure déjà, Tatiana et Palkine erraient au milieu de la steppe; depuis une heure, le postillon avait avoué qu'il ne reconnaissait plus son chemin.

La comtesse était au désespoir, car elle désirait ardemment arriver à Irkoutsk.

Elle cédait cependant aux raisons du gendarme. Elle comprit qu'il valait mieux attendre le jour dans une habitation quelconque, que d'user ses forces et celles des chevaux dans un voyage de nuit inutile et dangereux.

Tatiana s'était résignée à retarder de quelques heures son entrevue avec le gouverneur.

Les chevaux pataugèrent encore dans la neige pendant une demi-heure, puis le postillon cria :

— Voilà la forêt, je la reconnaiss.

La forêt était en effet visible à l'horizon; Palkine constata, en regardant par la glace, la vérité du fait.

La voiture suivit le chemin vaguement indiqué par le fléché du Toungouze. La comtesse interrogeait du regard la campagne, pour saisir un indice capable de lui faire découvrir une habitation; Palkine avait collé contre la vitre de la portière son front brillant, et semblait se livrer, de son côté à la même observation.

La voiture s'approchait de la forêt. Tout à coup le colonel enveloppa Tatiana d'un regard ardent.

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plaisanter.

— Vous m'avez déjà dit cela tant de fois, répondit-elle. Je vous dispense de

— Madame, lui dit-il, vous ne savez probablement pas vous-même combien vous êtes adorables en toutes choses.

Les yeux du gendarme brillaient comme des étincelles dans l'obscurité de la berline; Tatiana eut peur instinctivement.

Cependant elle voyageait depuis de si longs jours en compagnie de cet homme,

qui l'avait constamment traitée avec le plus profond respect, et elle se rassura et essaya de plais